

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère du travail, de l'emploi et de  
l'insertion

Décret n° [ ] du [ ]

**modifiant le décret n° 2019-1471 du 26 décembre 2019 portant généralisation des emplois francs  
et création d'une expérimentation à La Réunion**

***Publics concernés :** entreprises et associations, demandeurs d'emploi, résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville inscrits en tant que demandeurs d'emploi, jeunes suivis par les missions locales ou adhérents au contrat de sécurisation professionnelle, personnes issues d'un parcours d'insertion.*

***Objet :** prolongation de la mise en œuvre des emplois francs jusqu'au 31 décembre 2022.*

***Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

***Notice :** le texte prolonge la mise en œuvre des emplois francs jusqu'au 31 décembre 2022.*

***Référence :** le décret et les textes réglementaires qu'il modifie peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).*

**Le Premier ministre,**

Sur le rapport de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le code du travail ;

Vu le décret n° 2019-1471 du 26 décembre 2019 portant généralisation des emplois francs et création d'une expérimentation à La Réunion ;

Vu l'avis de la Commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle en date du XXXXXXXX ,

**Décète :**

## Article 1<sup>er</sup>

Le décret du 26 décembre 2019 susvisé est ainsi modifié :

1° Au 3° de l'article 5, les mots : « *au II de l'article 76 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020* » sont remplacés par les mots : « *à l'article 2 du décret n° 2021-224 du 26 février 2021 portant attribution d'une aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrats de professionnalisation* » ;

2° A l'article 11, la date : « *31 décembre 2021* » est remplacée par la date : « *31 décembre 2022* » ;

## Article 2

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, la ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargée de la ville, la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargée de l'insertion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Bruno LE MAIRE

La ministre de la cohésion des territoires  
et des relations avec les collectivités territoriales,

Jacqueline GOURAULT

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Elisabeth BORNE

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,  
des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Olivier DUSSOPT

La ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion des territoires  
et des relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville,

Nadia HAI

La ministre déléguée auprès de la ministre du travail,  
de l'emploi et de l'insertion, chargée de l'insertion,

Brigitte KLINKERT